



**COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL**



## Secrétariat Exécutif

PROJET1 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS).

### AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2020-0001/CILSS/SE/SEA/UAM-AFC/SPM-P2RS (SERVICES DE CONSULTANTS)

*Secteur* : agriculture-sécurité alimentaire

Référence de l'accord de financement : **don FAD n° 21 00155028566**

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-AAZ-017**

1. Le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS) *a reçu* un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du projet1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P1-P2RS) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce *don* pour financer le contrat relatif à la réalisation de l'audit environnemental et social final du P1-P2RS.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Evaluer le degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) ;
- Relever les cas de non-conformité, les bonnes pratiques et les lacunes, et recommandera des mesures correctives ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations de l'audit annuel 2019 ;
- Apprécier l'efficacité des mesures environnementales et sociales proposées dans le guide spécifique, le PGES et les clauses environnementales ;
- Apprécier l'adéquation et la cohérence des outils SES et des mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés ;
- Déterminer/apprécier les impacts environnementaux déjà visibles du fait des pratiques non conformes ;
- Identifier les risques économiques et juridiques encourus ;
- Formuler des recommandations pertinentes pour orienter la formulation du Projet 2 du programme.

3. Le CILSS invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Khadafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, deuxième étage, porte n°312, de 8 à 16 heures.**

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 25 novembre 2020 à 10 heures** et porter expressément la mention « **audit environmental et social final du P1-P2RS**»

7. À l'attention : **Monsieur Djimé ADOUM, Ph.D.**

Secrétaire Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Khadafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso Tel: 00226 25 49 96 00, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, **Rez de Chaussée, porte n°114**

**Djimé ADOUM Ph.D**  
Secrétaire Exécutif